Formation I Audit I Conseil

PROGRAMME DE FORMATION

Prévention des Risques Professionnels

V3 du 06/11/2026

PREREQUIS PUBLIC

→ Aucun prérequis.
→ Tout public.

DUREE

7 heures

MOYENS PEDAGOGIQUES ET TECHNIQUES

- Modalité : en présentiel.
- Méthodes : apports théoriques, échanges d'expérience, étude de cas.
- Matériel : jeu pédagogique.
- Ressources : code du travail, fiches prévention, DUERP, support et livret de formation.
- Intervenant : Intervenant en Prévention des Risques Professionnels (IPRP).

EVALUATION

– Test de positionnement.
– QCM.
– Exercice pratique.
– Questionnaire de satisfaction.

SANCTION ET RECONNAISSANCE

– Attestation de formation.
– Passeport de prévention.
– Formation qualifiante.

OBJECTIFS

- Connaitre les obligations réglementaires en matière de Santé et Sécurité au Travail.
- Définir les risques professionnels de son métier ou de son activité.
- Identifier les mesures de prévention associées.

PROGRAMME

1) FONDAMENTAUX DE LA SANTE ET SECURITE AU TRAVAIL
– Accidents du travail, accidents de trajet, maladies professionnelles
– Enjeux humains, sociaux, juridiques et économiques
– Acteurs internes et externes de la prévention
– Principales obligations réglementaires
2) RISQUES PROFESSIONNELS
– Principaux risques professionnels

Formation I Audit I Conseil

- Facteurs de risques

3) MESURES ET MOYENS DE PREVENTION

- Principes généraux de prévention
- Evaluation des risques professionnels
- Protection Collective
- Protection Individuelle
- Organisation du travail
- Information et formation

MODALITES & DELAIS D'ACCES

En intra (1 à 10 participants d'une même entreprise) :

- Planification au choix de l'entreprise (dates, horaires et lieu de formation), selon les disponibilités.
- Les demandes sont traitées dans un délai de 48H, par téléphone ou par mail.

En inter (participants issus de plusieurs entreprises) :

- Inscription selon le planning inter-entreprises, sous réserve de sessions inter programmées.
- Les demandes sont traitées dans un délai de 48H, par téléphone ou par mail.

FINANCEMENT

La formation peut être financée par :

- L'employeur
- L'OPCO
- Les fonds propres

ACCESSIBILITE

Cette formation peut être accessible aux personnes en situation de handicap. Afin d'étudier la faisabilité ainsi que les mesures de compensation, merci de nous contacter.

TARIFS	TAUX DE SATISFACTION	TAUX DE REUSSITE
Nous contacter	97%	100%